

Le décret du 6 mai met au service des pétages de plomb des fous d'Allah toute l'économie française !

écrit par Maxime | 25 mai 2016



La prévention de la « radicalisation » se bureaucratise : la France plus kafkaïenne que jamais

Rares sont les auteurs qui ont marqué mon existence autant que Franz Kafka, écrivain né à Prague, comme la « [Forteresse Europe](#) » dont les bâtisseurs ont peut-être aperçu lors de leur voyage la statue édiflée dans la capitale tchèque :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Franz_Kafka#/media/File:Kafka_statue_Prague.jpg .

Une relation conflictuelle avec le père, des amours compliquées, un être maladif et tourmenté : j'ai souvent eu l'impression d'être habité par Kafka et les antihéros des ambiances sinistres qu'il a offertes à la littérature. Je le découvris en classe de terminale au lycée et j'eus le bonheur de devoir composer une dissertation au baccalauréat sur son roman « [Le Procès](#) ». Je ne mesurais pas encore néanmoins qu'au cours de mon parcours, l'œuvre de Kafka aurait une importance déterminante : le processus de création du droit est devenu

kafkaïen, à l'image de l'époque dans laquelle nous vivons. Je me suis souvent fait la réflexion que, sans avoir lu Kafka, je n'aurais sans doute rien compris au fonctionnement du droit. Kafka fit d'ailleurs de longues études juridiques avant de se livrer à l'écriture et le thème de la justice est bien sûr au premier plan dans « Le Procès ».

Kafka a su dépeindre l'absurde, l'irrationnel, la bureaucratisation et le poids des structures qui encadrent l'individu.

L'époque que nous vivons est post-kafkaïenne : Kafka est mort en 1924 et n'a pas donc pas connu le nazisme et les régimes totalitaires.

Il n'a pas connu non plus le djihadisme, le grand remplacement, l'immoralité et la médiocrité éhontées de la vie politique que connaissent les Français depuis quelques décennies.

Kafka vivait aussi à une époque où l'islam était quasiment absent de l'Europe.

Le [décret du 6 mai 2016](#) aurait sans doute pu lui inspirer une nouvelle, voire un roman dignes de « *La métamorphose* » ou « *Le château* » .

Avec ce décret, au [« business » de la déradicalisation](#), s'ajoute la bureaucratisation de la prévention de « la radicalisation ».

De quoi faire tourner toute l'économie de la France, mise, secteurs privé et public confondus, au service des pétages de plomb des fous d'Allah !

On pense pouvoir éradiquer « la radicalisation » à coups de comités consultatifs, missions interministérielles et autres choses très bureaucratiques qui auraient pu trouver leur place dans l'univers de Kafka.

Dans une France où l'on débat pendant des mois pour savoir si un terroriste doit conserver la nationalité française ou s'il en est indigne, et où l'on programme Black M pour commémorer la bataille de Verdun, entre autres, l'absurde est notre quotidien.

Ce décret ajoute à la prévention de la délinquance celle de « la radicalisation » (la tendance actuellement est de ne plus attribuer la radicalisation : radicalisation de qui ? de quoi ? des bouddhistes ? des entomologistes ? des philatélistes ? des cruciverbistes ? <http://resistancerepublicaine.com/2016/05/18/terrorisme-quand-le-conseil-detat-joue-au-taboo/>)

« La radicalisation » est donc reconnue officiellement comme un des nouveaux fléaux de notre temps et sa prévention comme une mission incombant à diverses institutions :

– « le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation », comprenant, autres auteurs, les ministres des affaires étrangères, de l'enseignement supérieur et de la politique de la ville et devant fixer les orientations de la politique gouvernementale dans ce domaine ;

– « le conseil départemental de prévention de la délinquance, de la radicalisation, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes » (ou « comment mélanger les torchons et les serviettes »... à moins qu'il y ait un rapport entre tout cela...) ;

– les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ce texte est complété par une [circulaire du 13 mai 2016](#) relative à la prévention de la radicalisation, qui permet de prendre conscience de l'abîme bureaucratique dans lequel des années de laxisme nous ont plongés. Selon le gouvernement,

« cette circulaire vise à renforcer la mise en oeuvre territoriale du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes adopté par le Gouvernement le 23 avril 2014. Elle prévoit la mobilisation de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, la mise en oeuvre des actions contenues dans le guide interministériel de prévention de la radicalisation, l'intervention des collectivités territoriales, des caisses d'allocation familiale et des missions locales ainsi que des modules de mise en ligne destinés à renforcer la sensibilisation de l'ensemble des agents publics aux phénomènes de radicalisation ».

Source

:

<http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=40895>

J'imagine le temps que vont consacrer moult fonctionnaires pour découvrir ces nouveaux gadgets et se les approprier... tandis que le GIGN veillera à la sécurité du [Tour de France !](#) Je me demande si même le génie de Kafka aurait été capable de concevoir un univers aussi fou que celui dans lequel nous vivons...